



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS
L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE L'AÉRODROME DE BORDEAUX-MÉRIGNAC**

AVIS DE MISE À DISPOSITION

Conformément aux dispositions de l'article R.572-9 du code de l'environnement, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac est mis à la disposition du public pendant deux mois avant son approbation par le préfet de la Gironde.

À cette fin, le projet de PPBE de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac pourra être consulté du 2 mai 2022 au 2 juillet 2022 inclus sur le site internet suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr> (à la rubrique "Transports")

Le public pourra ainsi présenter ses observations en ligne.

En complément de la consultation en ligne, le public peut demander à consulter le dossier papier et déposer ses observations, en se rendant dans les locaux de la préfecture de la Gironde, par l'entrée rue du Corps Franc Pommiès à Bordeaux, de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Seules les observations formulées pendant la durée de la consultation et dans les conditions précisées ci-dessus seront prises en compte.

Après prise en compte des résultats de cette consultation et publication de sa synthèse, le PPBE de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac sera soumis à l'approbation du préfet de la Gironde et publié.